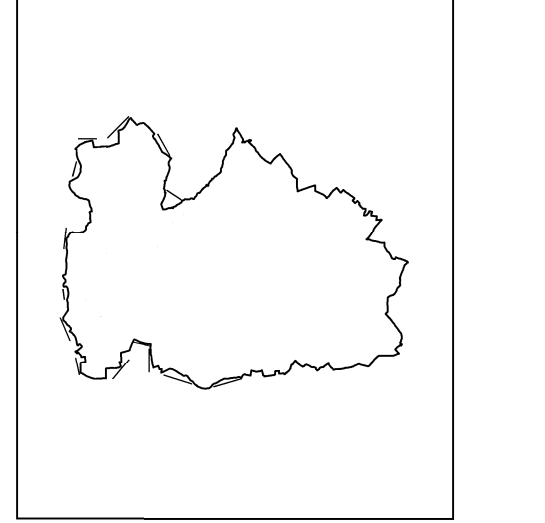


PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1

3B1 REGLEMENT GRAPHIQUE  
PLAN DE ZONAGE  
ZONE CENTRALE

DOSSIER D'AFFICTION  
Valeur fixe annexé à la Déclaration  
du Conseil Municipal en date du  
26 FÉVRIER 2019



Echelle  
1/2000

PLU	PRESDIT	APPELE	APPROUE
MODIFICATION N°1 APRES LA REVISION N°2	29 MARS 2018		26 FÉVRIER 2019

Xavier DEWALLY - Urbaniste Qualifié  
24 rue de la gare 72190 NEUVILLE SUR SARTHE  
TEL: 02 43 72 79 13  
E-MAIL: urba.dewally@orange.fr

**LEGENDE DU PLU DE SAINT MARS SOUS BALLON**

- UC - Zone urbaine centrale
- UP - Zone urbaine périphérique
- UA - Zone réservée aux activités
- 1AUh - Zone d'urbanisation groupée pour l'habitat
- 2AUh - Zone d'urbanisation future pour l'habitat et les équipements
- A - Zone réservée à l'activité agricole
- Aa - Secteur de la zone agricole permettant l'extension des activités existantes
- Na - Secteur de la zone N autorisant les abris pour animaux
- NE - Zone naturelle pour les équipements
- Nj - Secteur de la zone N autorisant les abris de jardin
- Np - Zone naturelle protégée pour les sites et paysages

■ Espaces Boisés Classés

■ Emplacement réservé

■ Délimitation des zones inondables de l'Orne Saosnoise d'après l'Atlas Z1

■ Risque de mouvements de terrain

■ Périmètre de Prise en considération du projet de déviation

■ Zones humides identifiées par le bureau d'études EFE

■ Secteurs susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques

■ Périmètre Monument Historique

■ Patrimoine bâti soumis à l'obligation d'un Permis de Démolir

■ Bâtiment concerné par le Permis de Démolir

■ Chemin de randonnée à préserver

■ Nouveaux axes directs interdits

**Haies soumises à déclaration préalable (Art. L.123-1-5-111.2° du Code de l'Urbanisme)**

- Haies intéressantes (accord si plantations compensatoires)
- Haies très intéressantes (refus sauf exceptions)

○ Localisation du changement de destination possible

■ Bâtiment susceptible de changer de destination


■ Siège d'exploitation agricole

■ Installation classée - Elevage avicole

■ Installation classée - Elevage porcin

**LEGENDE DU PLU DE BALLON**

- UC - Zone urbaine centrale
- UCA - Zone urbaine centrale sans assainissement collectif
- UP - Zone urbaine périphérique
- UPg - Zone urbaine périphérique groupée pour l'habitat
- UA - Zone réservée aux activités
- 1AUh - Zone d'urbanisation pour les activités commerciales
- 1AUc - Zone d'urbanisation pour les activités
- 1AUe - Zone d'urbanisation pour les équipements
- 1AUh - Zone d'urbanisation groupée pour l'habitat
- A - Zone réservée à l'activité agricole
- Aa - Secteur de la zone agricole permettant l'extension des activités existantes
- Na - Secteur de la zone N autorisant les abris pour animaux
- NE - Zone naturelle pour les équipements
- Nj - Secteur de la zone N autorisant les abris de jardin
- Np - Zone naturelle protégée pour les sites et paysages



\*Origine Cadastre/Droits de l'Etat réservés - Novembre 2014